



teaching
sexual
health.ca

9^e année

Activité d'apprentissage

Consentement et agression sexuelle

Résultat d'apprentissage

*B-9.7 Évaluer les incidences et les conséquences d'une agression sexuelle sur la victime
et sur les personnes de son entourage*

Tableau sur le consentement et l'agression sexuelle

9^e année



Enseigner la santé sexuelle

L'agression sexuelle peut avoir de graves conséquences tant pour la personne qui cause le préjudice (la personne qui agresse) que pour la personne qui subit le préjudice (la personne survivante). Ces effets peuvent être juridiques, émotionnels, sociaux, physiques et médicaux. Les amies, les amis et la famille de la personne survivante pourraient aussi être perturbés. Comprendre les résultats possibles nous aide à comprendre pourquoi les agressions sexuelles ne sont jamais acceptables et pourquoi il est important d'obtenir de l'aide si vous ou quelqu'un que vous connaissez en êtes victime.

1. Travaillez avec une ou un partenaire ou encore en petit groupe pour remplir le tableau ci-dessous.
2. Servez-vous de vos propres idées et, si vous êtes sans réponse, cherchez de l'aide en discutant avec une enseignante, un enseignant, une conseillère, un conseiller ou une autre personne adulte de confiance.



Tableau sur le consentement et l'agression sexuelle

9^e année



Enseigner la santé sexuelle

Type de conséquences	Personne qui agresse	Personne survivante qui a subi une agression sexuelle	Amies, amis ou famille de la personne survivante
légales			
émotionnelles			



Tableau sur le consentement et l'agression sexuelle

9^e année



Enseigner la santé sexuelle

Type de conséquences	Personne qui agresse	Personne survivante qui a subi une agression sexuelle	Amies, amis ou famille de la personne survivante
sociales			
physiques et médicales			
Pourquoi est-il important de comprendre ce qui arrive à la personne qui cause le préjudice et à la personne qui subit le préjudice?			





Réponses possibles

Voici quelques exemples de renseignements à inclure dans le tableau :

- Au nombre des conséquences **légales** pour la personne qui agresse, on trouve : se faire accuser d'agression, avoir un casier judiciaire et peut-être se retrouver en prison. Au nombre des conséquences pour la personne survivante, on trouve : décider de porter plainte auprès de la police et affronter la personne qui a agressé devant un tribunal. La famille, les amies ou les amis peuvent participer aux procédures judiciaires ou accompagner la personne survivante au tribunal ou dans ses rapports avec la police.
- Parmi les conséquences **personnelles** pour la personne qui agresse, citons : la difficulté à obtenir un emploi ou à accéder à l'enseignement postsecondaire à cause de son casier judiciaire. La personne qui agresse peut aussi éprouver des sentiments de regret et de culpabilité. Parmi les conséquences pour la personne survivante, citons : la difficulté à se concentrer à l'école, ce qui mène à de piètres notes scolaires, les sentiments de colère ou de traumatisme émotif. La famille, les amies et les amis peuvent ressentir de la culpabilité, de la colère, de la dévastation, du choc, de la confusion ou de l'impuissance.
- Au nombre des conséquences **sociales** pour la personne qui agresse, on trouve : la perte d'amitiés, le sentiment d'inconfort et de honte face à ses amies, à ses amis, à sa famille et à ses relations futures. Au nombre des conséquences pour la personne survivante, on trouve : la méfiance des autres et une difficulté à faire confiance aux autres. Quand les personnes qui soutiennent les personnes survivantes les croient, les réconfortent et prennent soin d'elles, les relations peuvent être renforcées et les réseaux de soutien se consolider.
- Parmi les conséquences **physiques et médicales** pour la personne survivante, citons : contracter une ITSS, une blessure physique ou une grossesse.



Tableau sur le consentement et l'agression sexuelle

9^e année



Enseigner la santé sexuelle

© 2025, Primary Care Alberta, Student and Adult Health Promotion and Oral Health



Ce matériel est couvert par une licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas d'œuvre dérivée 4.0 International. Pour consulter une copie de cette licence, voir <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>. Vous pouvez librement copier et distribuer le matériel dans d'autres médias et selon d'autres formats à des fins non commerciales tant que vous mentionnez Primary Care Alberta comme source, que vous n'adaptez pas le matériel et que vous respecter les autres conditions de la licence. Dans le cas où vous modifiez ou transformez le matériel ou créez à partir de celui-ci, vous pouvez distribuer le matériel modifié uniquement en vertu de la même licence ou d'une licence similaire ou compatible. La licence ne s'applique pas aux marques de commerce, logos ou contenu de Primary Care Alberta pour lesquels Primary Care Alberta n'est pas titulaire du droit d'auteur.

Ce matériel est fourni à titre d'information générale uniquement et est mis à disposition « tel quel » et « dans l'état ». Bien que tous les efforts raisonnables aient été déployés pour confirmer l'exactitude des renseignements, Primary Care Alberta ne fait aucune représentation ou garantie, expresse, implicite ou statutaire, quant à l'exactitude, à la fiabilité, à l'intégralité, à l'applicabilité ou à la pertinence à un but particulier de ces renseignements. Ce matériel ne remplace aucunement les conseils d'une personne professionnelle qualifiée de la santé. Primary Care Alberta se décharge expressément de toute responsabilité quant à l'usage de ce document et relativement à toute réclamation, action, demande ou poursuite qui pourrait découler de cet usage.

